



10^e Session de la Conférence des Parties à la
Convention sur les zones humides
(Ramsar, Iran, 1971)

« *Notre santé dépend de celle des zones humides* »

Changwon, République de Corée,
28 octobre au 4 novembre 2008

Résolution X.22

Promouvoir la coopération internationale pour la conservation des voies de migration des oiseaux d'eau

1. RAPPELANT que la conservation des oiseaux d'eau a toujours été et reste un moteur important de la conservation des zones humides à l'échelon mondial, notamment dans le cadre de l'inscription de sites Ramsar comme moyen d'établir des réseaux connectés de zones humides protégées et que, depuis ses débuts, la Convention encourage activement ces activités par des décisions telles que les Recommandations 6.4 et 7.3, les Résolutions 5.9, VI.4, VII.3, VIII.37 et VIII.38 ainsi que dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Résolution VII.11);
2. PRENANT NOTE des priorités pour la conservation des oiseaux d'eau mises en lumière en 2004 lors de la Conférence internationale intitulée « Waterbirds Around the World » (Les oiseaux d'eau autour du monde) (Annexe 1 à la présente Résolution);
3. RECONNAISSANT que l'Arctique est à la source de la plupart des voies de migration connues dans le monde, NOTANT que les zones humides de l'Arctique sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques (Résolution X.24) et AYANT CONNAISSANCE de l'évolution récente de la coopération internationale entre les pays de l'Arctique;
4. RAPPELANT AUSSI les décisions précédentes pertinentes de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) et de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA);
5. SACHANT que des efforts de coopération internationale en matière de conservation des voies de migration des oiseaux d'eau sont également déployés par beaucoup d'autres organismes et initiatives internationaux tels que la CMS, l'AEWA, le East Asian-Australasian Flyway Partnership, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, le Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental, le Réseau de sites d'Asie centrale/Asie de l'Ouest pour la grue de Sibérie et autres oiseaux d'eau (WCASN), le Réseau de sites Natura 2000 de l'Union européenne, des plans individuels de gestion des voies de migration pour des espèces menacées et le Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale (Plan d'action CAF) adopté récemment par la CMS; et que la coopération technique étroite instaurée entre ces organismes, la Convention de Ramsar et ses Organisations internationales partenaires a été cruciale pour le succès des efforts;

6. **CONSIDÉRANT** que la conservation des voies de migration devrait associer des approches basées sur les espèces et sur les écosystèmes et être coordonnée dans toutes les régions de migration et **CONSCIENTE** qu'il faut, de toute urgence, renforcer encore la coopération et les partenariats internationaux entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les communautés locales et le secteur privé;
7. **ALARMÉE** de constater le déclin continu de l'abondance de nombreux oiseaux d'eau, dans le monde entier, résultant non seulement d'une exploitation non durable mais surtout de la perte et de la dégradation des habitats de zones humides (en particulier par la mise en valeur des terres à petite et à grande échelle et par d'autres changements dans les modes d'occupation des terres des zones humides intertidales) et **CONSCIENTE** que les effets anthropiques sur les habitats, y compris les changements climatiques, concentrent de plus en plus la distribution des oiseaux dans des zones plus rares et plus petites, ce qui augmente leur vulnérabilité aux maladies et contribue de manière non intentionnelle à la propagation de maladies telle l'influenza aviaire hautement pathogène (HPAI) (comme souligné dans la Résolution X.21) qui a aussi des incidences sur les êtres humains et l'agriculture, et à la perte de zones de nourrissage, de repos et de reproduction déjà réduites ainsi qu'à une compétition accrue pour ces zones;
8. **RAPPELANT** l'objectif fixé en 2002 par le Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) de réduction importante du taux actuel de perte de la diversité biologique avant 2010 et **CONSCIENTE** que l'état des oiseaux d'eau peut servir d'indicateur général de l'état de la biodiversité des zones humides, ne serait-ce que parce que les oiseaux d'eau migrateurs dépendent du maintien des caractéristiques écologiques de multiples zones humides dans de nombreux pays;
9. **SACHANT** que les populations d'oiseaux d'eau qui empruntent la voie de migration Asie de l'Est-Australasie sont les moins connues de toutes les populations d'oiseaux migrateurs; que l'on trouve, sur cette voie de migration, le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux d'eau menacées au plan mondial et que cette voie traverse les régions les plus densément peuplées de la planète, où les pressions sont extrêmes, non seulement sur les zones humides non protégées mais aussi sur les sites protégés et **NOTANT** les enjeux cruciaux qui consistent à garantir l'utilisation rationnelle efficace des sites clés et l'exploitation durable des oiseaux d'eau;
10. **NOTANT EN OUTRE** qu'un petit nombre de sites revêtent une importance critique pour les oiseaux de rivage qui migrent sur de longues distances et que les activités anthropiques dans ces sites peuvent entraîner des déclin spectaculaires des populations d'oiseaux de rivage;
11. **NOTANT EN PARTICULIER** les pressions intenses qui s'exercent sur les zones humides intertidales de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, qui ne fournissent pas seulement un habitat d'importance critique pour les oiseaux d'eau mais, par leurs multiples services écosystémiques tels que les pêcheries, entretiennent également une population humaine très nombreuse et ses communautés, ainsi que les résultats du symposium international sur les zones humides côtières d'Asie de l'Est qui a eu lieu à Changwon, en octobre 2008, avant l'ouverture de la COP10 (Annexe II à la présente Résolution);

12. CONSCIENTE du mauvais état des populations d'oiseaux d'eau qui sont non migrateurs, présents sur des îles, migrateurs intracontinentaux ou migrateurs dans l'hémisphère sud;
13. RAPPELANT que dans la Résolution VII.21 intitulée *Renforcer les mesures de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides intertidales* (2002), les Parties contractantes ont décidé « de passer en revue et de modifier les politiques existantes qui affectent défavorablement les zones humides intertidales, de s'efforcer de prendre des mesures assurant la conservation à long terme de ces zones » et « d'identifier et d'inscrire sur la Liste des zones humides d'importance internationale un plus grand nombre et une plus grande superficie de zones humides intertidales, en particulier de zones sous l'influence des marées, en donnant la priorité aux sites importants pour les populations autochtones et les communautés locales et à ceux qui abritent des espèces des zones humides menacées au plan mondial »;
14. PRENANT NOTE du Partenariat SMDD de type II pour les voies de migration sur la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, en tant qu'Initiative régionale Ramsar, FÉLICITANT les partenaires de la voie de migration pour les efforts qu'ils ont déployés en coopération à ce jour, en vue de soutenir la conservation des oiseaux migrateurs et l'utilisation durable de leurs habitats, et FÉLICITANT EN OUTRE l'Australie, la Chine et la République de Corée qui ont récemment signé leurs accords bilatéraux respectifs sur les oiseaux migrateurs (République de Corée – Chine et République de Corée – Australie);
15. ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION la mise en place récente de la collaboration à l'échelle de la voie de migration entre l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud et les pays des Caraïbes, sur les bases de l'Initiative pour les espèces migratrices de l'hémisphère occidental et du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine;
16. NOTANT que sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie, les acteurs ne traduisent pas toujours efficacement les connaissances généralement bonnes sur la distribution, l'abondance et les besoins en habitat des oiseaux d'eau en mesures nationales et locales nécessaires, de sorte que beaucoup d'efforts de conservation n'ont pas réussi à maintenir ou restaurer un état favorable des populations, y compris de populations menacées au plan mondial;
17. ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION le projet multipartenaires du FEM intitulé *Wings Over Wetlands*, en Afrique et en Eurasie occidentale, en particulier ses projets pilotes, ses activités de renforcement des capacités et son outil novateur, le « Critical Site Network Tool » pour diffuser les données et l'information clés sur les zones humides et les oiseaux d'eau en appui aux mesures de conservation prises par les administrateurs des sites, les acteurs et autres décideurs;
18. SOULIGNANT qu'il est nécessaire de réserver, de toute urgence, une place à part entière à la conservation des oiseaux d'eau dans le cadre du développement durable, dans le meilleur intérêt des communautés locales et autres acteurs dépendant des zones humides ainsi que de la conservation de la biodiversité des zones humides;

19. ENCOURAGE VIVEMENT les Parties contractantes et les autres gouvernements à soutenir activement et à participer aux plans et programmes internationaux pertinents pour la conservation d'oiseaux d'eau migrateurs qu'ils ont en partage et de leurs habitats, y compris, entre autres, le East Asian-Australasian Flyway Partnership, l'AEWA, le Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental, le Réseau de sites d'Asie centrale/Asie de l'Ouest pour la grue de Sibérie et autres oiseaux d'eau (WCASN) et le Plan d'action CAF pour les oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats;
20. ENCOURAGE les Parties contractantes dont le territoire se trouve dans des régions couvertes, entre autres, par le East Asian-Australasian Flyway Partnership, l'AEWA, le Réseau de réserves d'oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental et le Réseau de sites d'Asie centrale/Asie de l'Ouest pour la grue de Sibérie et autres oiseaux d'eau (WCASN) à adhérer à ces accords ou initiatives si elles ne l'ont pas encore fait.
21. PRIE INSTAMMENT les Parties d'identifier et d'inscrire sur la Liste des sites Ramsar toutes les zones humides d'importance internationale pour les voies de migration des oiseaux d'eau qui satisfont aux critères énoncés dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Résolution VII.11, modifiée), conformément aux objectifs à long terme fixés pour ces critères.
22. SE FÉLICITE de la déclaration faite par la République de Corée à la 35^e réunion du Comité permanent de Ramsar selon laquelle les vasières intertidales devraient être protégées et que désormais aucun projet d'assainissement à grande échelle n'est plus approuvé en République de Corée; et ENCOURAGE toutes les Parties contractantes dans leurs futurs efforts de protection de ces habitats, de surveillance et d'atténuation de tout effet passé du développement sur ces habitats ou de la perte de ces habitats.
23. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes, les autres gouvernements et organisations pertinentes de renforcer, de toute urgence, les efforts individuels et collectifs qu'ils déploient pour s'attaquer aux causes fondamentales permanentes de l'état des oiseaux d'eau, notamment à la lumière des conséquences pour la réalisation de l'objectif de 2010 du SMDD concernant la biodiversité des zones humides.
24. PRIE INSTAMMENT les organes gouvernementaux des initiatives concernant les voies de migration de prendre des mesures pour partager les connaissances et l'expertise sur les meilleures pratiques de mise au point et d'application de politiques et de pratiques de conservation des oiseaux d'eau à l'échelle des voies de migration, y compris sur les moyens fructueux de diffuser des données et de l'information d'appui d'importance critique aux acteurs, entre autres; et ENCOURAGE les Secrétariats de la Convention de Ramsar, de la CMS, de l'AEWA et le programme pour la biodiversité du Conseil de l'Arctique à collaborer avec leurs organes subsidiaires de gouvernance et scientifiques et autres organisations intéressées en vue d'établir un mécanisme pour le partage de ces connaissances et de cette expérience.
25. DEMANDE à Wetlands International de s'appuyer sur l'information contenue dans *Waterbird Population Estimates* pour faire régulièrement rapport sur l'état des oiseaux d'eau dans le monde aux Parties contractantes à la Convention de Ramsar, à la CMS, à l'AEWA et à la CDB et PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes, entre autres, à la fois pour apporter l'appui financier nécessaire permettant de publier de telles évaluations internationales et pour soutenir le Comptage international des oiseaux d'eau coordonné qui

contribue à ces estimations et évaluations de populations et à la fourniture de beaucoup d'autres connaissances en rapport.

26. INVITE les Organisations internationales partenaires de la Convention, en particulier BirdLife International et Wetlands International, à fournir des services consultatifs et techniques aux Parties contractantes pour les aider à lutter contre le déclin des oiseaux d'eau en facilitant et encourageant la participation des Parties contractantes, des pays qui ne sont Parties contractantes et du secteur privé à la mise en œuvre des initiatives pour les voies de migration au niveau national, en soutenant la mise à jour des inventaires nationaux des zones humides et le suivi des sites pour les oiseaux d'eau (voir Résolution X.15).

Annexe I



La Déclaration d'Édimbourg

Une Conférence internationale sur les oiseaux d'eau, leur conservation et leur utilisation durable a eu lieu à Édimbourg, Écosse, du 3 au 8 avril 2004 en présence de 456 participants de 90 pays.

Conscients que les voies de migration des oiseaux d'eau sont des systèmes biologiques qui relient directement des sites et des écosystèmes de différents pays et continents ;

Rappelant que la conservation et l'utilisation rationnelle des oiseaux d'eau est une responsabilité commune des nations et des peuples, et une préoccupation de l'ensemble de l'humanité ;

Rappelant en outre la longue histoire de la coopération internationale pour la conservation des oiseaux d'eau, développée sur une centaine d'années avec des traités comme celui de 1916 entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni (au nom du Canada) concernant les oiseaux migrateurs ; et que, il y a plus de 40 ans, la première Réunion Européenne sur la Conservation des Oiseaux Sauvages, qui s'est tenue en 1963 à St. Andrews, en Ecosse, a marqué le démarrage d'un processus qui a abouti à la création en 1971 à Ramsar, en Iran, de la Convention sur les Zones Humides, en particulier en tant qu'habitat pour les oiseaux d'eau ;

Notant que les grandes conférences internationales qui se sont tenues à Noordwijk aan Zee, aux Pays-Bas (1966), à Leningrad, en URSS (1968), à Ramsar, en Iran (1971), à Astrakhan, en URSS (1989), à St. Petersburg Beach, en Floride, aux Etats-Unis (1992), à Kushiro, au Japon et à Strasbourg, en France (1994), ont développé davantage les échanges techniques internationaux sur la conservation des oiseaux d'eau ;

Ayant connaissance du développement d'une coopération intergouvernementale plus poussée, à travers l'élaboration et la mise en oeuvre d'autres traités, accords, stratégies et programmes ; ainsi que du développement d'une importante coopération non gouvernementale, nationale et internationale, en matière de conservation et de suivi des oiseaux d'eau ;

Conscients qu'au Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu en 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud, les dirigeants du monde ont exprimé leur désir d'atteindre « une importante réduction du taux actuel de perte de diversité biologique » d'ici à 2010, et qu'en février 2004, cette cible a été élaborée davantage par la Septième Conférence des Parties à la Convention sur la Biodiversité ; **sachant** que l'atteinte de cette cible nécessitera d'importants investissements ainsi qu'une activité de conservation très focalisée et coordonnée sur l'ensemble des continents ; et **reconnaissant** que la communication, l'éducation et la sensibilisation du public, ainsi que le renforcement des capacités, joueront un rôle crucial dans l'atteinte de cette cible ;

Conscients en outre de l'urgente nécessité de renforcer la coopération internationale ainsi que les partenariats entre les organisations gouvernementales, intergouvernementales et non-gouvernementales, les communautés locales et le secteur privé ;

Alarmés par l'état périlleux dans lequel se trouvent de nombreuses populations d'oiseaux d'eau vivant dans les écosystèmes terrestre et marin, ainsi que par la baisse constante de la qualité et de l'étendue des zones humides partout dans le monde ;

Notant les conclusions et les priorités pour d'autres actions identifiées par les multiples ateliers et présentations techniques au cours de cette conférence, et rapportées par la suite dans cette Déclaration.

Saluant l'initiative conjointe de Wetlands International et des autorités gouvernementales du Royaume-Uni et des Pays-Bas, également appuyée par l'Australie, le Danemark, les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, la Suède, l'Irlande, la Belgique, la Suisse, le PNUE/CMS, le PNUE/AEWA, FACE et CIC, ainsi que la contribution de nombreux autres individus et organisations qui a consisté à convoquer la conférence sur le thème des *Oiseaux d'Eau du Monde* à Edimbourg, aux fins d'examiner l'état actuel des oiseaux d'eau du monde ;

Les Participants à la Conférence, réunis à Edimbourg —

Considèrent que, malgré les avancées notables en matière de conservation des oiseaux d'eau et de leurs habitats de zones humides, qui ont débouché sur quelques succès majeurs, il reste dans l'ensemble d'importants défis qui, avec les incertitudes concernant les implications des futurs changements, nécessitent des efforts plus poussés et des actions ciblées ;

Réaffirment que, selon les termes de la Convention de Ramsar, « au cours de leurs migrations saisonnières, les oiseaux d'eau peuvent transcender les frontières ; par conséquent, ils doivent être considérés comme une ressource internationale » et que « la conservation des zones humides, ainsi que de leur flore et de leur faune, peut être assurée par la combinaison de politiques nationales clairvoyantes avec une action internationale coordonnée » ; par conséquent, **recommandent** de multiplier les efforts inter-étatiques de conservation des populations d'oiseaux d'eau et de leurs habitats de zones humides, non seulement pour les valeurs des oiseaux d'eau pour l'alimentation des populations humaines, mais aussi pour leur propre bien ;

Considèrent que la conservation des voies de migration devrait combiner les approches basées sur les espèces et les écosystèmes, coordonnées au niveau international sur toute l'étendue des aires de migration ;

Reconnaissent que la conservation et l'utilisation rationnelle des oiseaux d'eau et des ressources des zones humides requièrent une action coordonnée par les secteurs public et privé, les communautés locales ainsi que les autres parties prenantes qui en dépendent ;

Appellent en particulier à une action urgente pour :

- Faire cesser et inverser les pertes et la dégradation de zones humides
- Achever les inventaires des zones humides, aux niveaux national et international, et promouvoir la conservation des zones humides d'importance vitale pour les oiseaux

d'eau, dans le contexte des aires environnantes, en particulier par la participation des communautés locales ;

- Développer et renforcer les réseaux internationaux de sites-clés pour les oiseaux d'eau, le long de toutes les voies de migration ;
- Etablir et développer des accords formels et autres accords de coopération entre les pays pour la conservation des espèces, si possible dans les cadres fournis par les Conventions sur les espèces migratrices, la diversité biologique et les zones humides ;
- Financer et mettre en oeuvre des plans de rétablissement pour toutes les espèces d'oiseaux d'eau menacées dans le monde ;
- Faire cesser et inverser les récentes baisses des effectifs d'oiseaux de plage migrant sur de longues distances, grâce à une gestion durable, par les gouvernements et d'autres, des activités anthropiques dans les sites d'importance unique pour ces oiseaux ;
- Restaurer les populations d'albatros et de pétrels pour les amener à un état de conservation satisfaisant, par des actions de conservation coordonnées au niveau international, notamment à travers le cadre offert par l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels ;
- Réduire considérablement la pollution en milieu marin et instaurer le prélèvement durable des ressources marines ;
- Appuyer les futures décisions en matière de conservation par des conseils scientifiques de haute qualité, tirés des programmes de recherche et de suivi coordonnés et adéquatement financés, notamment le Dénombrement International d'Oiseaux d'Eau, et à cette fin, exhorter les gouvernements et autres partenaires à travailler ensemble, de façon collaborative et positive ;
- Développer des indicateurs politiques de l'état des zones humides dans le monde, en particulier dans le contexte du cap 2010, en utilisant les données sur les oiseaux d'eau et d'autres données produites par des programmes de suivi solides et durables ;
- Investir dans les activités de communication, d'éducation et de sensibilisation du public, en tant qu'élément clé de la conservation des oiseaux d'eau et des zones humides ;
- Evaluer les risques de maladies et mettre en place des programmes de suivi concernant les mouvements migratoires des oiseaux d'eau, le commerce d'oiseaux sauvages et leurs implications pour la santé de l'homme.

Incitent à accorder une priorité particulière au renforcement des capacités pour la conservation des voies de migration dans les pays et territoires dotés d'institutions et de ressources limitées, étant donné que l'utilisation rationnelle des oiseaux d'eau et des zones humides est importante pour le développement durable et la réduction de la pauvreté ;

Engagent fortement les pays à ratifier et à mettre en oeuvre les conventions, accords et traités pertinents, afin de promouvoir une coopération internationale plus poussée, et à utiliser les ressources dont ils disposent, notamment le Fonds mondial pour l'environnement, pour financer les actions requises dans le cadre de cette Déclaration ;

Considèrent qu'avec la longue histoire des évaluations internationales coopératives, les oiseaux d'eau offrent d'excellents indicateurs qui permettent de mesurer les progrès vers l'atteinte du cap 2010 fixé par les dirigeants mondiaux en 2002, et à cet effet, **Invitent** les Conventions sur les espèces migratrices, sur la diversité biologique et sur les zones humides, ainsi que d'autres

accords internationaux, à travailler ensemble et avec d'autres partenaires sur ce genre d'évaluations, en particulier avec Wetlands International, pour élaborer davantage le contenu analytique et l'utilisation de la publication triennale *Estimations des Populations d'Oiseaux d'Eau* ;

Insistent sur la nécessité d'une large dissémination internationale de cette Déclaration ainsi que des produits techniques de cette Conférence ; et

Conviennent de convoquer de nouveau la conférence dans dix ans, pour examiner les progrès.

Édimbourg
7 avril 2004

En appui aux recommandations ci-dessus, la Conférence a conclu ce qui suit :

- Pour les voies de migration des Amériques, la collaboration se développe entre l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, et les états caribéens, selon les conclusions de la conférence des nations pour examiner l'état des oiseaux migrateurs, qui s'est tenue lors du VIII^{ème} Congrès néo-tropical au Chili, et le Plan de conservation des oiseaux d'eau pour les Amériques, récemment achevé. Malgré plus d'un siècle d'efforts de conservation en Amérique du Nord et l'émergence d'une vision partagée pour des partenariats biologiques, axés sur l'environnement, il est évident que la coopération internationale entre les pays panaméricains ayant en commun les oiseaux migrateurs devrait s'intensifier.
- Dans les voies de migration Afrique-Eurasie, les connaissances généralement bonnes des oiseaux d'eau ne sont pas effectivement traduites en des actions nationales et locales nécessaires. Pas plus que les efforts de conservation n'ont abouti au maintien ou à la restauration de la santé de nombreuses populations d'oiseaux d'eau, y compris les espèces menacées dans le monde. Il urge d'intégrer la conservation des oiseaux d'eau dans le cadre du développement durable, pour le plus grand bien des communautés locales et autres parties prenantes dépendant des zones humides, mais aussi, pour le bien de la biodiversité. L'Accord sur les Oiseaux d'Eau Migrateurs d'Afrique-Eurasie (PNUE/AEWA) offre une base adéquate pour réaliser cet objectif.
- Les voies de migration interafricaines sont fort mal connues et tireraient profit d'une plus grande attention.
- Bon nombre des oiseaux d'eau de la voie de migration de l'Asie centrale semblent en déclin, bien que les informations concernant leur état et leurs tendances soient maigres dans l'ensemble. Dans la plupart des pays, il y a eu très peu d'investissement préalable dans la conservation, et une faible participation des acteurs locaux à la gestion durable des zones humides. Il urge de créer un cadre international pour l'élaboration d'initiatives de conservation des oiseaux migrateurs en Asie centrale, en vue de promouvoir l'action coopérative. De meilleures informations sont requises pour identifier les questions de conservation prioritaires et leurs réponses.
- Les oiseaux d'eau des voies de migration Asie-Australasie sont les plus mal connus, et pourtant, c'est là qu'on trouve le plus grand nombre d'oiseaux d'eau menacés dans le monde. Cette voie de migration s'étend à travers la région du monde la plus densément peuplée, où non seulement les zones humides non protégées, mais aussi les sites protégés, sont soumises à des pressions extrêmes. La protection réelle des zones humides d'importance majeure est un besoin vital, ici comme dans les autres

régions du monde. Assurer l'utilisation rationnelle effective des sites-clés, ainsi que la consommation durable des oiseaux d'eau, est une rude bataille.

- La conservation des oiseaux d'eau pélagiques en pleine mer présente un éventail de défis uniques. L'entrée en vigueur de l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels est une évolution à saluer, et sa mise en application un besoin urgent. Traiter les questions de captures accessoires d'oiseaux marins, en particulier par des pêches illégales et non-réglées, demeure un besoin crucial pour inverser le mauvais état de conservation de nombreuses espèces, comme l'est le besoin général de réaliser des pêches maritimes durables.
- La plupart des voies de migration connues dans le monde ont leur origine dans l'Arctique. Le récent développement de la coopération internationale entre les pays de l'Arctique est à saluer, tout comme la reconnaissance du besoin crucial d'impliquer les communautés locales et leurs connaissances traditionnelles locales dans la gestion des oiseaux d'eau. Les voies de migration austro-tropicales nécessitent, elles aussi, de la recherche.
- Les changements climatiques affectent déjà les oiseaux d'eau. Leurs conséquences pour ces oiseaux seront multiples et vont fortement exacerber les impacts négatifs actuels, tels que la perte d'habitats et la dégradation. Il faut une planification en grand, à l'échelle de l'environnement et de la voie de migration, pour réduire ou modérer les impacts sur les populations d'oiseaux d'eau et leurs habitats. Il faudra de la recherche qui explore toute une gamme de scénarios futurs possibles pour soutenir cette planification, ainsi que des données émanant d'un suivi et d'une surveillance à long terme.
- Les populations d'oiseaux d'eau non-migrants partout dans le monde ont, dans bien des cas, un état de conservation plus mauvais que celui des migrants, et en général, focalisent moins l'attention internationale que ces derniers. Il faudra donc également accorder la priorité au traitement des besoins de conservation des oiseaux d'eau non-migrants, au niveau national comme international.
- Sur une planète à forte densité de population, il est crucial que les partisans de la conservation des oiseaux d'eau se focalisent sur leurs rapports avec les communautés et les gouvernements, comme un moyen à la fois de renverser les causes du mauvais état de conservation et de résoudre les conflits avec les espèces protégées. Des programmes de communication, éducation et sensibilisation du public adéquatement financés doivent être au cœur de toutes les initiatives en matière de conservation des oiseaux d'eau.
- La science a identifié l'importance vitale d'une poignée de sites-clés pour les oiseaux de plage migrant sur de longues distances ; elle a également déterminé que dans certains de ces sites, l'activité anthropique est responsable des récentes baisses spectaculaires de certaines populations d'oiseaux de plage.
- Les dernières recherches ont mis en évidence les risques génétiques et démographiques encourus par les espèces à faibles populations. Ces découvertes ont des implications pour la conception des programmes de rétablissement de ces espèces.
- La fréquence et l'ampleur des pertes dues aux maladies chez les oiseaux d'eau (provoquées par des agents pathologiques naissants ou faisant leur réapparition) se sont intensifiées, au point de requérir l'attention. Ces maladies non seulement affectent les oiseaux d'eau, mais ont aussi des impacts sur les êtres humains. Les solutions nécessitent une approche multidisciplinaire.

- Une approche intégrée du suivi des oiseaux d'eau produit une identification économique des raisons des variations des populations d'oiseaux d'eau. Il existe de bons exemples de collecte d'informations démographiques et de leur intégration dans les données des dénombrements. D'autres programmes nationaux et surtout internationaux de ce genre doivent être fortement encouragés et financés.
- Des analyses systématiques des atlas confirment la valeur des études du baguage dans l'évaluation de l'état de conservation des sites de reproduction, des quartiers d'hiver et des aires de repos à l'intérieur des voies de migration. A cette fin, les données provenant des classiques baguages et marquages par teinture, de la télémétrie, des analyses d'isotopes stables et des marqueurs génétiques doivent être intégrées.

Annexe II

Importance de la conservation des zones humides intertidales dans l'écorégion de la mer Jaune

Conclusions du symposium international sur les zones humides côtières d'Asie de l'Est, Changwon, République de Corée, 27 octobre 2008

Le symposium international sur les zones humides côtières d'Asie de l'Est s'est déroulé le 27 octobre à Changwon, République de Corée, dans le cadre d'une manifestation associée à la 10^e Session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar. Ce symposium a été organisé par le Forum Getbol (« étendues à marée »), République de Corée, en collaboration avec BirdLife International, le Secrétariat commun pour la mer des Wadden, le Projet PNUD/FEM pour le grand écosystème marin de la mer Jaune, et le Centre de recherche sur les étendues à marée du National Fisheries Research & Development Institute. Wetlands International et le WWF ont également fourni un soutien considérable en faisant des exposés sur les zones humides côtières et les voies de migration. Le symposium a été organisé par le ministère de l'Aménagement du territoire, des Transports et des Affaires maritimes et la province du Gyeongsangnam, République de Corée. Des participants d'Asie de l'Est et du Sud-Est, d'Australasie et d'Europe ont assisté au symposium.

Les principales conclusions du symposium, fondées sur des principes scientifiques et d'utilisation rationnelle, sont les suivantes :

1. Les zones humides intertidales de l'écorégion de la mer Jaune et les habitats qui leur sont associés revêtent une importance mondiale pour la conservation de la biodiversité du fait de leurs valeurs économique, culturelle et paysagère exceptionnelles. Les vasières intertidales sont parmi les plus grandes du monde et la mer Jaune peut se comparer à d'autres régions où l'on trouve de vastes zones humides, telles que la mer des Wadden en Europe et les Sundarbans en Asie du Sud.
2. La mer Jaune possède des valeurs socio-économiques exceptionnelles. Des dizaines de milliers de pêcheurs pratiquant une pêche artisanale dépendent de cette zone, capturant du poisson et prélevant des coquillages, des concombres de mer et d'autres ressources marines (p.ex. des herbes marines pour la construction d'habitations). La région est une zone de frai et d'alevinage vitale pour les poissons et d'autres espèces faisant l'objet d'une exploitation commerciale. Ces zones humides fournissent aussi, aux populations côtières, d'autres services essentiels mais souvent ignorés : elles font par exemple obstacle à l'érosion, aux inondations et à l'intrusion d'eau salée. Elles font également office de puits de carbone et jouent donc un rôle important dans la régulation des changements climatiques; leur contribution est vitale car elles absorbent des nutriments et des sédiments qui, sans elles, se déverseraient dans la mer.
3. La diversité des oiseaux d'eau est une bonne indication de la santé des zones humides car les différentes espèces tirent leur nourriture de différentes parties de la chaîne alimentaire. La mer Jaune est une région d'importance critique pour les limicoles migrateurs, fournissant une halte irremplaçable qui permet aux oiseaux qui migrent entre leurs zones de reproduction en Sibérie et leur lieu d'hivernage en Asie du Sud-Est et en Australasie de

reprandre des forces. Des millions de limicoles s'arrêtent dans cette région au printemps et en automne. Par sa nature, la voie de migration oblige les oiseaux à parcourir des milliers de kilomètres de sorte que l'arrêt à la mer Jaune est, pour eux, une question de vie ou de mort. Les limicoles migrateurs tissent des liens entre les pays et les populations le long de leur voie de migration, et leur conservation revêt une importance internationale qui nous concerne tous.

4. La mer Jaune est confrontée à des menaces multiples : pollution, sédimentation et plus particulièrement transformation à grande échelle, passée et actuelle, des étendues à marée pour le développement agricole, industriel et urbain. Les effets négatifs importants de la transformation des zones humides de la mer Jaune sur les moyens d'existence locaux et sur les populations de limicoles migrateurs ont été mis en évidence par des études socio-économiques et ornithologiques.
5. Certes, il y a de notables progrès en matière de classement de zones intertidales d'importance critique en réserves naturelles mais l'objectif de 10% convenu dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique est encore loin d'être atteint et seuls quelques sites ont été inscrits sur la Liste de Ramsar. En outre, l'application des règlements dans ces zones d'importance critique reste un domaine qui reste prioritaire.
6. Il serait bon de concevoir la conservation des zones humides intertidales de la mer Jaune et des habitats associés à l'échelle de l'écosystème, dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières et de la coopération internationale. Toute mesure de conservation devrait prévoir le classement de sites hautement prioritaires en aires marines protégées et/ou leur inscription sur la Liste de Ramsar, reconnaissant ainsi leur importance internationale exceptionnelle. Il conviendrait de reconnaître la contribution des zones humides à la santé. Les participants au symposium se sont félicités de l'annonce faite par la République de Corée à la 35^e réunion du Comité permanent de Ramsar selon laquelle les vasières intertidales devraient être protégées et que désormais aucun projet d'assainissement à grande échelle n'est plus approuvé, et ont recommandé que tout projet de transformation de zones humides intertidales soit évalué sur une base scientifique et strictement contrôlé. Dans la mesure du possible, les zones humides intertidales devraient être restaurées. Il est, par ailleurs, essentiel de consulter le public pour tout projet susceptible d'avoir des incidences sur les zones humides intertidales ou de prévoir des possibilités de restauration. Ces mesures sont conformes aux engagements pris dans la Résolution Ramsar sur les zones humides intertidales (Résolution VII.21).
7. Le Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie est une initiative régionale de la Convention de Ramsar et les projets PNUD/FEM/YSLME et WWF/KORDI d'appui à l'écorégion de la mer Jaune constituent une excellente fondation pour la conservation et la collaboration avec les ONG et les organisations locales. Il faudrait aussi développer la coopération et l'échange d'expérience entre les administrateurs des zones humides de la mer Jaune et de la mer des Wadden. L'expérience de la mer des Wadden a démontré que les acteurs doivent avoir une vision commune et scientifique à l'échelle transfrontière et à l'échelle des écosystèmes. Elle a également démontré que la conservation et l'utilisation rationnelle peuvent devenir rapidement un mode de pensée et de pratique courant ainsi qu'une base pour la coopération entre le gouvernement et la société civile.

8. La 10e Session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar réunie à Changwon, République de Corée, du 28 octobre au 4 novembre 2008 offre une excellente occasion de mettre en lumière les problèmes et les possibilités de l'écorégion de la mer Jaune ainsi qu'une plate-forme pour la conservation et la coopération internationale de demain.